

Charte relative aux activités de baptême entre les autorités et les étudiants de l'Université de Mons

Cette charte définit le cadre général des activités de baptême. Elle consacre les **Valeurs, Principes et Modalités d'organisation** que les Cercles folkloriques estudiantins de l'UMONS s'engagent à respecter.

Elle peut être complétée par des modalités d'application particulières à convenir avec les doyens des facultés concernées.

PARTIE I : VALEURS DU BAPTÊME

Article 1 : Objectifs généraux des activités organisées par les associations étudiantes

Les activités de baptême sont des activités folkloriques étudiantes, organisées au sein d'une faculté (ou d'une école) par un comité de baptême facultaire. Elles s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par toute activité organisée par les associations étudiantes de l'université : intégrer tous les étudiants à la Communauté universitaire et à la vie montoise en tant qu'étudiant et citoyen, encourager les rencontres entre anciens et nouveaux étudiants, et développer la solidarité entre étudiants.

Article 2 : Valeurs du baptême

Les baptêmes sont organisés sur la base de **cinq Valeurs** que les Comités s'engagent à respecter à tout moment durant leurs activités.

Valeur #1 Folklore et tradition

La Bleusaille est une pratique centenaire, elle marque le passage du secondaire à l'université et par conséquent, celui de l'enfance à l'âge adulte. Le folklore en lui-même est propre à chaque cercle : chants, pennes et toges sont des objets rituels communs qui diffèrent néanmoins d'un cercle à l'autre, d'une université à l'autre. Comme tout événement folklorique, les activités de baptême sont régies par des rituels transmis de génération en génération au sein des cercles et qui par ailleurs évoluent progressivement avec le temps.

Les étudiants baptisés, quels que soit leur cercle ou leur université, se reconnaissent entre eux et sont régulièrement associés dans des événements folkloriques locaux ou non : St-Nicolas, Saint-Verhaegen, Festivals de la chanson estudiantine, etc.

Valeur #2 Respect et humilité

Le respect est une valeur principale du baptême à tous niveaux et au-delà de toute hiérarchie, entre et au sein des « bleus », des baptisés et des membres des comités.

Le respect de soi est aussi d'application en bleusaille : le « bleu » peut à tout moment refuser d'exercer une demande qui ne lui semble pas en accord avec ses valeurs personnelles.

Le respect de soi-même est en lien direct avec l'humilité. Les activités de la bleusaille amènent le « bleu » à connaître ses limites et à rester humble dans diverses situations.

Valeur #3 Solidarité

Au cours des activités de baptême, le comité de baptême a pour but d'inculquer aux étudiants les différents aspects de la solidarité. Les étudiants apprennent à apporter une aide à ceux qui en ont besoin et ce, sans rien attendre en contrepartie. Les activités de baptême visent à créer un groupe d'étudiants au sein duquel chacun peut compter sur les autres. Les étudiants sont également amenés à prendre conscience de leur individualité au sein du groupe et apprennent ainsi à se surpasser pour la collectivité.

La solidarité est une valeur fondamentale des activités de baptême car elle est nécessaire à la réussite académique, professionnelle et sociale.

Valeur #4 Intégration

L'arrivée à l'université est souvent une expérience intimidante. Le baptême et les activités de bleusaille qui le constituent permettent de créer des liens forts et durables dans un laps de temps extrêmement court. Dans un premier temps, cela permet de lutter contre la solitude et l'anxiété. Par la suite, les rencontres se multiplient et se font à différentes échelles. Tout d'abord au niveau de la faculté concernée, le « bleu » rencontre ses congénères étudiants mais aussi les anciens. Si le partage de notes ou de tuyaux se généralise de plus en plus au-delà du baptême, ce dernier permet néanmoins de trouver

de l'aide très facilement. Ces rencontres continuent au niveau montois ensuite, entre les différents cercles. Le folklore étudiantin se découvre enfin dans toute la Belgique, dans toutes les villes universitaires. Certains cercles ont également des liens à l'international, ce qui permet d'organiser des échanges. Les relations sont aussi importantes dans la vie professionnelle que dans la vie privée. Dans cette optique, le baptême est aussi un accès rapide à un réseau de grande ampleur.

Valeur #5 Progression et dépassement de soi-même

Le baptême et les différentes activités qui le constituent vont permettre à l'étudiant qui les réalise de progresser et de se dépasser, à différents points de vue.

- Le baptême permet de vaincre sa timidité ainsi que de se détacher du regard et du jugement des autres pour se faire sa propre opinion.
- La vente de fournitures (cf. art 12) pousse l'étudiant à aborder des inconnus dans la rue.
- Le baptême permet aux étudiants de vaincre leur peur et de découvrir une nouvelle facette d'eux-mêmes (détermination, courage...) qu'ils n'avaient jusqu'à lors peut-être jamais soupçonnée.
- Il permet au « bleu » de se dépasser d'un point de vue physique et mental, par les activités et épreuves qu'il passe, sachant qu'aucune épreuve n'est insurmontable (art. 5).

PARTIE II : PRINCIPES DU BAPTÊME

Article 3 : Principes de base

Les activités de baptême sont organisées en conformité avec les principes généraux suivants :

- le libre choix et la non-discrimination, à savoir la liberté de participer ou non à des activités de baptême, sans que ce choix ait un quelconque impact sur sa vie étudiantine et académique ;
- le respect de la dignité des participants ainsi que des valeurs de l'institution ;
- la prise des mesures adéquates pour assurer la sécurité et le respect de l'environnement ;
- la responsabilité des encadrants.

Article 4 : Conditions de participation

La décision pour un étudiant de participer ou non au baptême est une décision personnelle.

Aucun étudiant ne pourra de quelque manière que ce soit, être obligé à participer aux activités. Aucune pression, aucune mesure de rétorsion ou de représailles ne pourra être exercée pour forcer un étudiant à y participer.

Un étudiant pourra à tout moment renoncer à sa participation. En cas de décision d'abandon, les membres du Comité s'assurent, par une discussion avec l'étudiant.e, qu'il n'y a chez lui/elle aucun sentiment d'échec ou de culpabilité. Cette démarche se fait sans pence ni toge, afin d'avoir un rapport d'égal à égal.

Article 5 : Principes des épreuves de la bleusaille

Les activités de baptême sont avant toute chose un *jeu de rôle*, réglé par des rituels et traditions. Elles comprennent des épreuves typiques des rites de passage organisés de tout temps par les sociétés humaines. Elles répondent néanmoins à des principes de dignité et de respect, conformes aux valeurs du baptême (art. 2).

La bleusaille reste une activité encadrée par des règles absolues : pas d'alcool, pas de violence, pas de contrainte physique ni d'humiliation gratuites, pas de traitement dégradant, et enfin pas de nudité ni de sexualité durant toute la période de bleusaille. Il est également important de préciser qu'aucune épreuve de la bleusaille n'est insurmontable. Chaque baptisé du cercle en question les a réussies précédemment et doit être capable de les réaliser. Plusieurs fois au cours de la bleusaille sont également organisées des périodes appelées "quart d'heure des bleus" où les rôles sont inversés, pour rappeler à tous, baptisés comme baptiseurs, que tout cela n'est qu'un jeu de rôle.

Article 6 : Sécurité et autorisations

Toutes les activités respectent la sécurité des participants et de l'entourage. Les organisateurs veillent à respecter et faire respecter l'intégrité des participants.

Tous les bleus sont raccompagnés à la fin de chaque activité organisée dans le cadre de la bleusaille. Ils sont raccompagnés par un/des membres du comité de baptême ou par des membres désignés par ce comité jusqu'à leur kot, habitation ou leur transport en commun.

Toutes les activités de bleusaille ainsi que les événements pendant l'année sont encadrées par le Comité de cercle et sont soumises à une demande spécifique à la Ville de Mons mais également à la Police, notamment en ce qui concerne la vente de fournitures. Les comités sont en contact permanent avec les autorités.

Les Comités s'engagent chaque année à ce qu'au moins deux de leurs membres suivent les formations de secourisme et de prévention des risques organisées par l'Université et ses partenaires avant la rentrée.

Article 7 : Respect de l'environnement

Les responsables veillent au respect environnemental au sens large et à la quiétude du voisinage. Les lieux occupés pour l'organisation des activités sont nettoyés après chacune d'elles et les éventuels déchets sont ramassés. Chaque cercle prévoit chaque année des gobelets réutilisables, des denrées et produits recyclables, etc, afin de limiter les impacts environnementaux.

Article 8 : Simultanéité avec les activités académiques

Les activités liées aux baptêmes sont indépendantes des activités académiques. Elles ne peuvent compromettre le bon fonctionnement des activités académiques ni interférer avec elles.

Article 9 : Lieux

Les activités liées au baptême se déroulent dans des lieux répondant aux normes de sécurité.

L'utilisation éventuelle de locaux, de terrains ou d'infrastructures de l'institution est d'abord soumise à l'approbation du Doyen de la Faculté concernée. Elle est ensuite envoyée à l'Administrateur qui, ayant pris l'avis de la *Direction de la Sécurité, de l'Environnement et de la Mobilité*, la transmet au Service de réservation de locaux.

Article 10 : Responsabilité

Au début de chaque année académique, chaque comité de baptême dresse une liste reprenant les noms des responsables du comité et leurs coordonnées ainsi que la liste des activités organisées.

Cette liste est fournie à la Direction des Affaires étudiantes au plus tard avant le vendredi précédent le 14 septembre, date officielle du début de l'année académique.

Pour autant qu'ils diffèrent de la liste des comités de baptême, les responsables des activités organisées sont également identifiés.

Les organisateurs veillent à être correctement assurés pour les activités organisées et assument la responsabilité des activités qu'ils organisent pendant la période de bleusailles.

Article 11 : Informations des nouveaux étudiants

La présente charte est portée à la connaissance des nouveaux étudiants, ainsi que la liste des comités de baptême facultaire adhérant à cette charte.

PARTIE III : ACTIVITES DE BAPTÊME

Article 12 : Modalités d'organisation des activités

Les activités de baptême sont organisées en conformité avec les Valeurs et les Principes consacrés par la présente Charte. Elles incluent, avec des variations selon les Cercles :

- Des chants et activités folkloriques
- Des activités sportives et ludiques
- Des actions en faveur de populations dans le besoin font également partie des activités de bleusaille, par exemple collectes de vivres ou de nécessaire de survie pour les personnes dans la rue.
- Des activités de vente de fournitures diverses (bics, jeux de carte, lattes, ...). Aucune fourniture n'est à caractère offensant ou dégradant. Les ventes poussent les étudiants à aller à la rencontre d'inconnus leur permettant ainsi de vaincre leur timidité, de s'ouvrir au monde et d'acquérir de la confiance en soi. Ces ventes contribuent à l'apprentissage des valeurs du baptême citées ci-dessus telles que le respect, la solidarité, l'intégration et la progression. C'est pourquoi les Bleus

sont encouragés par les comités à se surpasser dans cette activité. En aucun cas cependant un Bleu ne sera exclu des activités de baptême en raison de faibles résultats dans ses ventes.

- Le baptême proprement dit, qui est organisé de manière séparée pour les filles et les garçons.